



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième  
degré S2  
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41  
[www.fr.ch/S2](http://www.fr.ch/S2)

**TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2023-24**

**DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**  
**MSSA**

AUX DIRECTIVES  
DE LA DIRECTION DE LA FORMATION ET DES AFFAIRES  
CULTURELLES  
FIXANT LES CONDITIONS D'OBTENTION  
D'UNE MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ

# Sommaire

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SOMMAIRE .....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>1. CADRE JURIDIQUE .....</b>                                    | <b>3</b>  |
| <b>2. EXPÉRIENCES PRATIQUES SPÉCIFIQUE ET NON SPÉCIFIQUE .....</b> | <b>3</b>  |
| 2.1 Expérience pratique spécifique .....                           | 3         |
| 2.2 Expérience pratique non spécifique .....                       | 4         |
| <b>3. OBJECTIFS DU TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE .....</b>       | <b>5</b>  |
| <b>4. RÔLE DU RÉPONDANT ECG ET DE L'EXPERT .....</b>               | <b>5</b>  |
| <b>5. DÉROULEMENT DU TRAVAIL.....</b>                              | <b>6</b>  |
| <b>6. PRINCIPES D'ÉVALUATION .....</b>                             | <b>8</b>  |
| 6.1 Présentation écrite.....                                       | 8         |
| 6.2 Soutenance orale.....  | 9         |
| 6.3 Note finale.....   | 10        |
| 6.4 Remédiation.....   | 10        |
| 6.5 Abandon / Non-dépôt .....                                      | 11        |
| <b>7. FRAUDE ET PLAGIAT .....</b>                                  | <b>11</b> |
| <b>8. VOIES DE DROIT .....</b>                                     | <b>11</b> |
| <b>9. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT ÉCRIT FINAL .....</b>  | <b>11</b> |
| 9.1 Structure du travail.....                                      | 12        |
| 9.2 Page de titre.....   | 12        |
| 9.3 Sommaire ou table des matières.....                            | 12        |
| 9.4 Introduction .....   | 13        |
| 9.5 Corps du travail : présentation.....                           | 13        |
| 9.6 Conclusion.....  | 14        |
| 9.7 Glossaire .....  | 14        |
| 9.8 Bibliographie.....   | 14        |
| 9.9 Table et sources des illustrations .....                       | 15        |
| 9.10 Liste des abréviations .....                                  | 15        |
| 9.11 Annexe(s).....  | 15        |
| 9.12 Remerciements (facultatifs) .....                             | 16        |
| 9.13 Déclaration personnelle.....                                  | 16        |
| <b>10. MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ARCHIVAGE .....</b>                 | <b>16</b> |
| <b>ANNEXE .....</b>  | <b>17</b> |

*Dans ce texte, les termes masculins désignant des personnes sont utilisés à titre générique.*

## 1. CADRE JURIDIQUE

---

Le travail de maturité spécialisée santé (TMSSA) est défini par l'article 17 du Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ECG) du 25 octobre 2018 de la Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). En outre, sont applicables la loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 11 décembre 2018 (LESS), le règlement sur l'enseignement secondaire supérieur du 26 mai 2021 (RESS) ainsi que les directives 25 novembre 2019 fixant les conditions d'obtention d'une maturité spécialisée dans le domaine santé (MSSA).

Seul le travail déposé dans les délais fixés est accepté. Le TMSSA comprend une présentation écrite et une soutenance orale. Il est envisagé sous l'angle d'un examen et évalué en tant que tel.

L'obtention du titre de maturité spécialisée est subordonnée à la validation des expériences pratiques spécifique et non spécifique, à la réussite de l'examen final, ainsi qu'à la réussite du TMSSA (note  $\geq 4.0$ ).

Un mandat de prestation a été attribué par la DFAC à la HEdS-FR concernant les prestations à réaliser au profit des ECG dans le cadre de la maturité spécialisée santé. Les prestations suivantes sont concernées :

- Gestion informatique du cursus de formation ;
- Organisation et gestion des cours (y compris évaluation) ;
- Organisation et gestion de la formation pratique ;
- Travail de maturité spécialisée (Expertise).

Conformément à la réglementation de la CDIP, la responsabilité pour la maturité spécialisée santé incombe aux ECG. En dépit des prestations réalisées par la HEdS-FR dans le cadre de la MS-Santé sur la base du présent mandat, les ECG gardent la responsabilité globale de la MS-Santé, notamment pour l'information, la communication et le suivi des étudiants (proviseur de référence dans l'ECG responsable). Elles sont compétentes pour les réclamations et les éventuels recours se présentant dans le cadre de la MS-Santé.

## 2. EXPÉRIENCES PRATIQUES SPÉCIFIQUE ET NON SPÉCIFIQUE

---

L'étudiant en formation MSSA est soumis à l'obligation d'accomplir et de faire valider des expériences pratiques. Celles-ci doivent avoir une durée cumulée d'**au moins 14 semaines** (comprenant au minimum 515 heures) et peuvent prendre différentes formes : expérience pratique spécifique et non spécifique.

### 2.1 Expérience pratique spécifique

L'étudiant doit effectuer une expérience pratique spécifique **de 8 semaines** (comprenant au minimum 290 heures), accomplies consécutivement dans la même institution socio-sanitaire. Par organisation ou institution socio-sanitaire, il faut entendre toute organisation ou institution où l'étudiant exerce une activité en relation directe et suivie avec des personnes ayant des besoins de santé.

Cette expérience pratique spécifique est organisée et validée par la HEdS-FR, selon le mandat de prestation. Les modalités d'attribution des places de stage font l'objet

d'une procédure déterminée par l'instance responsable de l'organisation des stages. Les modalités de la mise en œuvre dans les cantons déterminent l'encadrement du/de la candidate et la manière dont le post-obligatoire assume sa responsabilité et surveillance.

### **Objectifs de l'expérience pratique spécifique**

Le stage dans une organisation ou institution socio-sanitaire doit permettre à l'étudiant de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de santé et de confirmer son choix d'orientation professionnelle, à savoir :

- découvrir le milieu de la santé et des populations ayant des besoins de santé ;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
- découvrir différents milieux de soins et professions du domaine de la Santé ;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins ;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES, dans le domaine de la Santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession HES du domaine.

Le stage contribue également à l'évaluation des aptitudes personnelles de l'étudiant, requises pour l'entrée en Bachelor dans le domaine de la Santé.

### **Validation**

L'expérience pratique spécifique doit être reconnue comme suffisante par l'institution socio-sanitaire au moyen du formulaire transmis par la HEdS-FR en vue de sa validation.

En cas d'incapacité totale ou partielle de l'étudiant de participer à l'expérience pratique spécifique résultant d'une maladie ou d'un accident, l'expérience pratique doit être, tout ou en partie, reconduite. En cas d'insuffisance, une remédiation de 4 semaines de l'expérience pratique spécifique est organisée par la HEdS-FR. Une nouvelle insuffisance correspond à un échec direct à MSSA. En cas d'insuffisance grave ou de comportement inadéquat, l'expérience pratique spécifique peut être interrompue. Selon la gravité des faits reprochés, l'ECG peut prononcer l'exclusion de la personne candidate de la formation MSSA.

## **2.2 Expérience pratique non spécifique**

L'expérience pratique non spécifique correspond à une expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large, réalisée après l'obtention du certificat ECG.

La durée est de **6 semaines** ou 30 jours, totalisant au minimum 225 heures d'activités attestées par au maximum deux employeurs différents.

Les démarches nécessaires pour trouver un emploi ou un stage relèvent de la responsabilité du candidat ou de la candidate. Elle peut être non rémunérée et doit satisfaire aux critères de validation établis par les ECG.

### **Objectifs de l'expérience pratique spécifique**

Les expériences pratiques non spécifiques auprès d'entreprises ou d'employeurs doivent permettre à l'étudiant de tester son aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien et de prendre connaissance des conditions de travail en dehors d'une situation de formation. L'étudiant doit satisfaire aux objectifs suivants :

- Autonomie dans les tâches confiées ;
- Transmission ou exécution des consignes ;
- Expérimentation de différents types et modes de communication avec les bénéficiaires ou clients ;
- Etablissement de relations professionnelles avec les bénéficiaires ou clients.

### Validation

L'expérience pratique non spécifique doit être validée par le proviseur responsable au moyen du formulaire de validation fourni par l'ECG. La validation est réalisée sur la base d'une attestation et/ou certificat de travail de l'employeur, portant sur la durée, le taux d'activité et la nature du travail.

## 3. OBJECTIFS DU TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

---

Le TMSSA consiste en l'analyse d'une situation de soins issue de l'expérience pratique spécifique (stage) de l'étudiant. Il permet de vérifier la capacité de l'étudiant à

- synthétiser et à articuler savoirs théoriques et savoirs pratiques ;
- porter un regard réflexif sur son activité de soignant(e) ;
- intégrer les éléments théoriques fondamentaux à la pratique.

Il doit permettre une meilleure compréhension de la situation de soins choisie et une évolution du positionnement de l'étudiant par rapport à sa pratique professionnelle.

## 4. RÔLE DU RÉPONDANT ECG ET DE L'EXPERT

---

Le suivi du TMSSA est réalisé par un répondant ECG.

### Le répondant ECG

- offre des conseils et aide l'étudiant à développer des techniques de recherche et d'organisation ;
- accompagne l'étudiant dans la clarification de son positionnement et la formulation de son questionnement par rapport à la situation de soins choisie ;
- veille à une description factuelle de la situation et à une analyse basée sur les éléments théoriques pertinents ;
- veille à ce que le TMSSA soit personnel (positionnement clair de l'étudiant) ;
- évalue, de manière formative, durant la rédaction du TMSSA, **un seul chapitre** et indique clairement à l'étudiant les corrections à apporter en cas de non-respect des objectifs et des exigences. Il ne corrige pas toutes les fautes d'orthographe, mais donne une appréciation générale ;
- commente la version finale avec l'étudiant en vue de la soutenance orale, mais sans indiquer le nombre de points obtenus ;
- organise la soutenance orale du TMSSA ;
- notifie et commente la note à l'étudiant, sans donner la grille d'évaluation.

### L'expert HEdS-FR et le répondant ECG

- valident les thèmes proposés par l'étudiant (spécification, formulation du questionnaire, personnalisation) ;
- évaluent formativement un chapitre ;
- évaluent la version finale du TMSSA ;
- assistent à la soutenance orale ;
- complètent la grille d'évaluation finale.

## 5. DÉROULEMENT DU TRAVAIL

---

Pour la réalisation du TMSSA, l'étudiant devra

- choisir une situation de soins vécue lors de l'expérience pratique spécifique, dans laquelle il est impliqué et qui l'interpelle ;
- décrire objectivement la situation choisie, formuler un questionnaire précis (cf. 5. Principes d'évaluation) et choisir deux concepts théoriques adéquats, mis à disposition par la HEdS-FR. Attention : une pathologie n'est pas un concept théorique ;
- analyser la situation choisie selon les concepts théoriques choisis ;
- rassembler une documentation variée, valide et pertinente ayant trait au thème choisi (au moins une nouvelle source écrite) ;
- à partir de son questionnaire formuler précisément le contenu, ainsi que les objectifs du travail et en établir le plan ;
- témoigner d'un sens de l'organisation et d'un esprit critique, en prenant position ;
- proposer diverses pistes de solutions à la question de recherche ;
- apprendre à gérer le temps imparti et à respecter les délais imposés ;
- rédiger un texte de manière concise en utilisant correctement la langue écrite et liant continuellement éléments issus de la théorie et de la situation vécue ;
- exposer le résultat de ses recherches (y compris l'évolution de son propre positionnement) lors d'une soutenance orale ;
- utiliser à bon escient diverses potentialités de l'outil informatique.

La rédaction du TMSSA est étroitement liée à l'expérience pratique spécifique.

Les étudiants de la MSSA sont répartis par la HEdS-FR en 3 groupes débutant leur expérience pratique spécifique de 8 semaines à différents moments de l'année de maturité spécialisée.

Le tableau de la page suivante présente les différentes étapes de la réalisation du TMSSA. Les indications de semaines se rapportent aux débuts des stages (DS).

Pour les échéances exactes, l'étudiant se réfère au calendrier de son groupe.  
**L'échéancier officiel du TMSSA** est remis lors de la séance d'information, le tableau ci-dessous en indique les étapes.

| Date (approximative)   | Etape  | Qui  |
|--|--|--|
| <b>4 sem. avant le DS</b>  | Séance d'information : présentation du TMSSA                                     | Etudiant MSSA, Proviseur MS, Répondant ECG, Expert HEdS-FR |
| <b>Gr.A : fin octobre<br/>Gr. B : début janvier<br/>Gr.C : fin février</b> | <b>Début du stage (DS)</b>   | Etudiant MSSA  |
|  | Recherche thématique : situation de soins, questionnement, 2 concepts            | Etudiant MSSA, Répondant ECG                               |
| <b>5 sem. après le DS</b>  | Proposition de la thématique par courriel au répondant ECG et à l'expert HEdS-FR | Etudiant MSSA  |
| <b>7 sem. après le DS</b>  | Communication de l'acceptation ou non de la thématique                           | Répondant ECG  |
| <b>9-11 sem. après le DS</b>   | <b>Début de la rédaction</b> du TMSSA (DRT), rencontres étudiant/répondant       | Etudiant MSSA, Répondant ECG                               |
| <b>2 sem. après le DRT</b>   | Envoi d'un chapitre pour évaluation formative par courriel au répondant ECG      | Etudiant MSSA  |
| <b>4 sem. après le DRT</b>   | <b>Dépôt du TMSSA</b>  | Etudiant MSSA  |
| <b>10 sem. après le DRT</b>  | Communication de l'acquisition ou de la remédiation de la partie écrite          | Répondant ECG  |
| <b>12-13 sem. après le DRT</b>   | <b>Soutenance orale du TMSSA</b>   | Etudiant MSSA, Répondant ECG, Expert HEdS-FR               |
| <b>1 sem. après la fin des soutenances orales</b>                          | Remise de la note du TMSSA   | Répondant ECG  |
| <b>Fin juin/début juillet</b>  | Séance officielle obligatoire  | Etudiant MSSA, Proviseur MS, Répondant ECG                 |

### Remédiation en cas de note insuffisante à la partie écrite du TMSSA

Les dates se réfèrent à la date de communication de la remédiation (CR).

|                                |  |  |
|--------------------------------|--|--|
| <b>2 sem. après la CR</b>      | <b>Dépôt du TMSSA remédié</b>                          | Etudiant MSSA                                |
| <b>2 - 4 sem. après la CR*</b> | Communication de l'acquisition ou non du TMSSA remédié | Répondant ECG                                |
| <b>7 - 8 sem. après le CR*</b> | Soutenance orale du TMSSA remédié                      | Etudiant MSSA, Répondant ECG, Expert HEdS-FR |
| <b>1 sem. après l'oral*</b>    | Remise de la note du TMSSA remédié                     | Proviseur MS                                 |

\* **Groupe C** : Après le dépôt du TMSSA remédié, les autres étapes sont à fixer au plus vite. La soutenance orale doit avoir lieu au plus tard durant la dernière semaine des vacances d'été.

\*\* **Oral non acquis** : le cas échéant, la remédiation de la soutenance aura lieu une semaine après la communication de la non-acquisition.

## 6. PRINCIPES D'ÉVALUATION

---

Le travail de maturité spécialisée est évalué par le répondant ECG et par un expert de la HEdS-FR. La note finale est donnée au demi (cf. tableau p.8). Pour réussir le TMSSA, la présentation écrite et la soutenance orale doivent être acquises.

Le répondant ECG et l'expert attribuent ensemble les points (**seuil minimal : demi-point**). La présentation écrite du TMSSA est acceptée si le nombre de points est supérieur ou égal à 45 points. L'acquisition donne droit à la soutenance orale.

Une remédiation est possible pour un travail ayant obtenu moins de 45 points, mais plus de 29.5 points. Si le travail écrit n'obtient pas plus de 29.5 points, cela entraîne l'échec à la maturité spécialisée santé.

| Total points | Acquisition | Implication      |
|--------------|-------------|------------------|
| ≥ 45         | Acquis      | Soutenance orale |
| 30 – 44.5    | Non Acquis  | Remédiation      |
| ≤ 29.5       | Non Acquis  | ECHEC            |

Le répondant ECG et l'expert attribuent ensemble les points de la soutenance orale. La soutenance orale du TMSSA est acceptée si le nombre de points est supérieur ou égal à 15. La non-acquisition entraîne une remédiation.

| Total points | Acquisition | Implication     |
|--------------|-------------|-----------------|
| ≥ 15         | Acquis      | Rapport et note |
| ≤ 14.5       | Non Acquis  | Remédiation     |

### 6.1 PRÉSENTATION ÉCRITE

Le TMSSA doit respecter les règles édictées par la HEdS-FR concernant la confidentialité et le secret de fonction et contenir les éléments décrits ci-dessous.

La présentation écrite est composée de deux parties : la présentation de l'institution (1/4) et l'analyse de la situation de soins (3/4 du travail).

#### 6.1.1 Institution (1/4 du travail)

a) Présentation et description de l'institution de stage

Dans cette partie, l'étudiant décrit le lieu de l'expérience pratique spécifique (fonctionnement de l'institution et sa situation dans le paysage socio-sanitaire régional).

b) Position personnelle vis-à-vis de l'institution de stage

Dans cette partie descriptive, l'étudiant expose ses attentes par rapport à sa pratique dans cette institution ; décrit les responsabilités confiées sous supervision et les activités effectuées ; présente une situation marquante de l'expérience pratique spécifique ; décrit les difficultés rencontrées et précise les moyens mis en œuvre pour surmonter ces difficultés.



### 6.1.2 Analyse d'une situation de soins (3/4 du travail)

Grâce à une réflexion personnelle approfondie, l'étudiant

- analyse, à l'aide des apports théoriques vus en cours, la situation marquante. Il répond à la question qu'il se pose en lien avec la situation vécue sur le lieu de l'expérience pratique spécifique ;
- présente les apports tirés de l'expérience pratique spécifique ;
- indique, en quoi l'expérience pratique spécifique lui a été bénéfique ;
- esquisse, dans sa conclusion, une réponse à la question posée.

### 6.1.3 Présentation écrite

Le répondant ECG et l'expert HEdS-FR évaluent la **présentation écrite** (75 points) du TMSSA sur la base des **critères** suivants :

Au niveau de la **forme** (17 pts) :

- Respect de la longueur du travail de l'introduction à la conclusion : entre 20'000 et 25'000 caractères espaces non compris, sans zones de texte, sans notes de bas de page ou notes de fin. 3 pts
- Les normes d'écriture ECG (références, citations, bibliographie, protection des données) sont respectées. 5 pts
- Les règles d'écriture française (syntaxe, orthographe, sémantique, structuration du texte...) sont respectées. 9 pts

Au niveau du **contenu** (58 pts) :

- L'introduction, la conclusion sont pertinentes et le titre contient les éléments demandés. 4 pts
- La description met en évidence les éléments significatifs de la situation vécue lors de l'expérience pratique spécifique et de l'institution. 9 pts
- L'analyse utilise deux concepts théoriques étudiés en MSSA. Les éléments significatifs et théoriques de ces concepts sont exposés. 15 pts
- L'aller-retour entre les éléments de la situation et les éléments théoriques se fait régulièrement et de manière pertinente. 15 pts
- Les points de vue sur la situation sont décrits tout au long du travail. Les positions en fin d'analyse sont clairement visibles. Deux ou trois pistes de solutions sont proposées. 15 pts

## 6.2 SOUTENANCE ORALE

La soutenance orale du TMSSA (20 minutes de présentation et 10 minutes de questionnement) a lieu devant le répondant ECG et l'expert HEdS-FR qui l'évaluent sur la base des **critères** suivants (25 pts) :

- La présentation ne dépasse pas le temps alloué (de 18 à 22 minutes). La structure est cohérente et claire. 4 pts
- Les supports utilisés sont en adéquation avec le thème choisi. 3 pts

- La qualité de l'expression verbale et non verbale est bonne : le langage et le vocabulaire utilisés sont clairs et précis ; la posture, le ton et le volume de voix ainsi que le regard servent à éveiller l'intérêt et à maintenir l'attention. 6 pts
- La sélection des thèmes et parties de la présentation écrite permet d'exposer et de motiver les résultats des recherches en lien avec le questionnement. Elle est pertinente, originale et adaptée au temps imparti. 6 pts
- L'étudiant se positionne clairement par rapport à son questionnement et sa pratique professionnelle (autocritique). 2 pts
- La capacité de répondre aux questions démontre la maîtrise du sujet. 4 pts

### 6.3 NOTE FINALE

Pour réussir le TMSSA, la présentation écrite et la soutenance orale doivent être acquises. Une note est attribuée au TMSSA. Elle est calculée (max. 100 points) en additionnant le nombre de points des présentations écrite (max. 75 points) et orale (max. 25 points), en tenant compte des déductions éventuelles.

| Total points | Note |
|--------------|------|
| 92 - 100     | 6    |
| 84 – 91.5    | 5.5  |
| 76 – 83.5    | 5    |

| Total points | Note  |
|--------------|-------|
| 68 – 75.5    | 4.5   |
| 60 – 67.5    | 4     |
| < 60         | ECHEC |

L'obtention du titre de maturité spécialisée santé est subordonnée à la validation des cours et des expériences pratiques spécifique et non-spécifique, ainsi qu'à la réussite du TMSSA (note minimale de 4).

### 6.4 REMÉDIATION

Une remédiation écrite est proposée à l'étudiant ayant obtenu moins de 45 points lors de la présentation écrite à condition qu'il ait obtenu plus de 29.5 points. Une remédiation orale est proposée à l'étudiant ayant acquis la présentation écrite sans remédiation, mais ayant obtenu moins de 15 points à la soutenance orale. L'étudiant peut remédier soit à la présentation écrite, soit à la soutenance orale, mais il ne peut remédier aux deux présentations.

La remédiation écrite a lieu dans les deux semaines qui suivent la communication de la non-acquisition de la présentation écrite, alors qu'en cas de remédiation orale, la nouvelle présentation orale est organisée dans un délai d'une semaine.

Une remédiation permet d'obtenir au maximum 45 points lors de la remédiation écrite ou 15 points lors de la remédiation orale. Une nouvelle insuffisance correspond à un échec à la MSSA.

En cas d'échec au TMSSA, l'étudiant devra refaire le TMS au cours des deux années scolaires suivantes. Un nouvel échec sera considéré comme un échec définitif à la MSSA.

## 6.5 ABANDON / NON-DÉPÔT

L'étudiant qui interrompt son TMSSA sans raison valable sera considéré comme étant en échec à la MSSA.

Dans le cas où l'étudiant ne dépose pas la situation de soins et les deux concepts théoriques dans les délais, 5 points seront retirés du total de la présentation écrite.

Un TMSSA non déposé dans les délais sera considéré comme un abandon et entraîne également un échec direct.

Le fait de ne pas se présenter à la soutenance orale est également considéré comme un abandon et entraîne un échec direct.

## 7. FRAUDE ET PLAGIAT

---

L'étudiant joint une déclaration personnelle signée au travail écrit. Il y confirme avoir réalisé son travail lui-même et il cite dans les sources toutes les personnes ayant contribué au travail écrit, ainsi que leur contribution.

Il y a **fraude** si un élève tente d'obtenir un avantage par des moyens déloyaux dans tout élément destiné à l'évaluation (travail ou partie du travail effectué par un tiers, par exemple).

Il y a **plagiat** quand un élève soumet à l'évaluation des phrases, des textes ou un travail empruntés à autrui et présentés sans mention des emprunts (citation directes et indirectes, sources des citations) comme s'il s'agissait de son travail personnel ou d'une partie de son travail.

**Tous les TMSSA seront soumis à l'analyse d'un logiciel anti-plagiat.**

Tout cas de fraude ou de plagiat est signalé à la Direction de l'école, qui prend une sanction en accord avec le répondant ECG. La sanction pour fraude ou plagiat entraîne l'attribution de la note 1 et entraîne un échec à la maturité spécialisée Santé.

## 8. VOIES DE DROIT

---

La note insuffisante du travail de maturité spécialisée ou la décision d'échec direct peuvent faire l'objet, dans les dix jours dès sa notification, d'une réclamation écrite et motivée auprès de la Direction de l'ECG. Son traitement est conforme à celui donné aux réclamations concernant les autres notes annuelles.

La décision sur réclamation du directeur ou de la directrice, peut, dans les dix jours dès sa notification, faire l'objet d'un recours à la Direction de la formation et des affaires culturelles.

## 9. PRINCIPES DE PRÉSENTATION DU DOCUMENT ÉCRIT FINAL

---

Le document final doit tenir compte des principales conventions régissant la présentation et la gestion des travaux scientifiques.

## 9.1 STRUCTURE DU TRAVAIL

La structure du TMSSA doit contenir un nombre de caractères fixés au point 5.1 (présentation écrite), sans le sommaire ou la table des matières, les indications bibliographiques et les annexes.

La structure du travail est la suivante :

- Page de titre ;
- Sommaire (ou table des matières en fin de travail) ;
- Introduction ;
- Corps du travail : 1/4 descriptif, 3/4 réflexif ;
- Conclusion ;
- Glossaire (éventuel) ;
- Bibliographie ;
- Table et sources des illustrations ;
- Annexes ;
- Remerciements ;
- Déclaration personnelle (remplie, signée et rendue selon consignes).

## 9.2 PAGE DE TITRE

Sur la page de titre **figurent obligatoirement** les éléments suivants :

- Prénom et nom complets de l'auteur ;
- Titre du travail, ciblé et ne contenant aucune abréviation, **au maximum 180 caractères (espaces vides compris)**. Il ne contient **pas de question** mais donne une indication par rapport au questionnement ;
- Les noms des écoles impliquées : ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE FRIBOURG OU COLLÈGE DU SUD – HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ FRIBOURG (PAS D'ABRÉVIATION) ;
- Information : Travail de maturité spécialisée santé ;
- Lieu et date : Fribourg ou Bulle, mois 20XX.

Sur la page de titre figurent éventuellement un cadre et/ou une illustration en noir/blanc ou en couleur.

La page de titre n'est pas paginée ; l'éventuelle illustration non légendée et sa source est indiquée dans la table des illustrations par une notice bibliographique complète.

## 9.3 SOMMAIRE OU TABLE DES MATIÈRES

Le sommaire se place au début du travail, la table des matières à la fin (après les annexes). Il faut choisir l'un ou l'autre.

Il ou elle recense tous les titres des sections (ou chapitres) de l'étude et manifeste la structure du travail. Les chapitres et sous-chapitres sont répartis, de préférence, à l'aide du système numérique international (1, 1.1, 1.1.1 ...).

## 9.4 INTRODUCTION

L'introduction établit clairement l'état de la question ; elle peut faire mention des travaux antérieurs sur le sujet. Elle comprend trois parties distinctes : le sujet amené et motivé (contexte et motivation personnelle), le sujet posé (situation et questionnement) et le sujet divisé (grandes lignes du plan).

## 9.5 CORPS DU TRAVAIL : PRÉSENTATION

La présentation respecte les critères indiqués ci-après.

- La mise en page définira des marges de 2,5 cm à droite, à gauche, en haut et en bas.
- L'emploi abusif de polices différentes est à éviter. Cette règle s'applique à l'ensemble du travail.
- La grandeur du corps de texte est généralement de 12. Elle doit correspondre à une taille de police style Arial ; les citations directes en retrait (de plus de 3 lignes) et les notes de bas de page correspondent à du Arial 10.
- L'interligne est de 1,5 ; il est de 1 pour les citations directes en retrait et les notes de bas de page.
- Les titres des chapitres sont en gras et non soulignés.
- Le texte doit être justifié, renfermer la séparation automatique des mots et être paginé (sauf la page titre).
- Lorsque des mots ou des expressions sont mis en évidence, on peut avoir recours aux caractères italiques et/ou gras. On évitera le soulignement.
- Les notes précisant des compléments d'information ou les sources des documents, à part la bibliographie, sont placées en bas de page, dans une police plus petite correspondant à de l'Arial 10.
- Les graphiques, schémas, tableaux, cartes, illustrations etc. sont numérotés de façon continue et intégrés dans le texte. Le terme « illustration » désigne toutes les formes de représentations. Les sources des illustrations sont indiquées dans une table des illustrations à la fin du travail.
- Tout emprunt de texte ou d'idée d'un tiers est une citation, référencée selon les normes APA (cf. Guide méthodologique/Tpers). Quand tout un point ou sous point du travail est basé sur un ouvrage, on le mentionne aussi par une note de bas de page : « le chapitre qui suit est inspiré de l'ouvrage xxx », en indiquant la notice bibliographique exacte. Un point ou sous point inspiré d'une source unique doit être une exception dans le TMS.

Il existe deux types de citation : les citations directes et indirectes.

La citation directe reprend exactement, sans le modifier, le propos d'autrui. L'usage des guillemets quand la citation est directe et s'intègre dans le corps du texte est obligatoire. Si on doit ajouter un ou plusieurs mots dans la citation ou en modifier, on les place entre crochets (exemple : [ce sociologue]) ; si on doit supprimer un ou plusieurs mots, on indique l'emplacement de la suppression par des points de suspension entre crochets [...]. Exemple de citation directe : D'après Colas (2009), « qu'il s'agisse de l'hypoglycémie ou de l'hyperglycémie, la retenue pour le soignant reste la même, ne pas se laisser influencer ou décourager par le désir du patient » (p. 87).

La citation indirecte reprend l'idée générale d'autrui en modifiant les termes qu'il a utilisés. Exemple de citation indirecte : Pour Colas (2009), le soignant doit adopter une attitude objective sans se laisser influencer par le désir du patient.

## 9.6 CONCLUSION

La conclusion récapitule les principaux résultats de l'analyse, en marque l'importance et les conséquences. Elle contient le positionnement final de l'étudiant par rapport à sa situation de soins et apporte une réponse à son questionnement. Finalement, elle propose deux à trois pistes de solutions et donne une ouverture.

## 9.7 GLOSSAIRE

Un glossaire peut s'avérer utile si le TMSSA traite d'un domaine nécessitant l'usage d'un vocabulaire spécialisé.

## 9.8 BIBLIOGRAPHIE

Une liste doit répertorier tous les documents utilisés par l'auteur d'une étude scientifique, qu'il s'agisse de sources orales, d'ouvrages, d'articles, de documents sonores, audiovisuels, graphiques ou autres, que ceux-ci aient été trouvés en bibliothèque, dans la presse écrite, à la télévision, sur le web ou ailleurs.

Sont citées également toutes les personnes ayant contribué au travail, par exemple des sources orales, en précisant leur contribution. Ne peuvent figurer dans la bibliographie que les sources consultées (effectivement lues).

### 9.8.1 Notice bibliographique

On appelle « notice bibliographique » l'ensemble des indications concernant un objet bibliographique. Les consignes de rédaction des différents types de notices bibliographiques (normes APA) indiquées ci-dessous sont à respecter (cf. Guide méthodologique/Tpers).

- Pour une source orale :  
Entretien avec Mme ou M. Nom Prénom, profession, date, à lieu.  
Entretien avec M. Michel Joubert, sociologue, le 15 mai 2021, à Paris.
- Pour un ouvrage :  
Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (Année). *Titre : sous-titre*. Lieu : Editeur.  
Cyrulnik, B. (2004). *Parler d'amour au bord du gouffre*. Paris : O. Jacob.
- Pour une revue  
Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année). Titre de l'article. *Titre de la revue en italique, numéro du volume en italique* (numéro du fascicule entre parenthèses), numéros de pages.  
Major, F. (1996). L'autonomie vue par les personnes âgées. *L'Infirmière du Québec*, 3 (4), 46-48.
- Pour un article  
Nom de l'auteur, Initiale du prénom. (année, jour mois). Titre de l'article. *Titre du quotidien, numéro du quotidien s'il y a lieu*, p. ou pp. si plusieurs pages.  
Imsand, C. (2011, 17 mai). Tout le monde devra passer à la caisse. *Le Courrier*, p. 6.

- Pour un site Internet  
S'il n'y a pas d'auteur du document, mentionner l'organisme (Association, etc.), (année), *Titre*, Accès URL, consulté le jour mois année  
American Cancer Society. (2015). *Genetics and cancer*. Accès <http://www.cancer.org/cancer/cancercauses/geneticsandcancer/index>, consulté le 11 mai 2021
- Pour une page Internet  
Mentionner l'auteur du document s'il existe. (année). *Titre*. Accès URL, consulté le jour mois année  
Kraizer, S. (2011). *Safety on the Internet*. Accès <http://safechild.org/categoryparents/safety-on-the-internet/>, consulté le 12 mai 2021.
- Pour un document multimédia (vidéo, émission ou reportage en ligne)  
Auteur ou Organisme. (année de production). *Titre de la vidéo* ... [Type de support en ligne]. Accès adresse URL de la vidéo ou du site, consulté le jour mois année  
Rolex Learning Center. (2011). *EPFL Rolex Learning Center designed by SANA* [Vidéo en ligne]. Accès <http://www.youtube.com/watch?v=4000qdloOPQ>, consulté le 16 février 2022

D'autres cas peuvent apparaître et font l'objet de référencement particulier ; par exemple, si l'information provient notamment d'un groupe de discussion, d'un message de liste de discussion, d'un message de news, d'un courrier électronique...

### 9.8.2 Classement

Les notices bibliographiques sont disposées dans une rubrique appropriée. A l'intérieur de chaque rubrique, c'est l'ordre alphabétique qui prévaut.

Pour un même auteur, les titres sont classés dans l'ordre chronologique des parutions.

Si le nom de l'auteur manque, c'est le titre du document qui détermine l'ordre alphabétique (dans ce cas, on ne tient pas compte des articles définis).

## 9.9 TABLE ET SOURCES DES ILLUSTRATIONS

Les sources des schémas, des statistiques, des images ou encore des dessins sont répertoriées dans une table des illustrations. Celle-ci comprend d'abord l'intitulé des légendes, puis les sources précises des illustrations figurent en-dessous.

## 9.10 LISTE DES ABRÉVIATIONS

Lorsque de nombreuses abréviations peu connues ont été utilisées, une liste en expliquera leur signification.

## 9.11 ANNEXE(S)

Des textes complémentaires ou d'autres documents peuvent être annexés au TMSSA, si nécessaire.

## 9.12 REMERCIEMENTS (FACULTATIFS)

Le candidat évite les remerciements afin de garantir l'anonymat des personnes impliquées sur son lieu de stage. Si des remerciements sont éventuellement adressés à d'autres personnes, ils figurent sur une page réservée à cet effet, en fin de travail.

## 9.13 DÉCLARATION PERSONNELLE

L'étudiant certifie que son travail a été réalisé conformément aux conditions figurant dans les Dispositions complémentaires du TMSSA et qu'il est dès lors conscient que le plagiat et la fraude débouchent sur les conditions décrites sous le pt 6.

A cette fin, il remplit et signe la déclaration personnelle (cf. ANNEXE) qu'il joint selon les modalités de dépôt et d'archivage.

## 10. MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'ARCHIVAGE

---

### Les modalités de dépôt et d'archivage restent valables en cas de remédiation !

Lors du dépôt de la version définitive des TMSSA, y compris en cas de TMS remédié, l'auteur du TMSSA fournit

- **la « Déclaration personnelle »** du TMSSA (cf. ANNEXE) dûment signée selon les consignes transmises par l'établissement.
- **deux exemplaires électroniques** : une version PDF, l'autre en version Word, de grandeur maximale de 3 MO. Les fichiers sont remis en suivant la procédure transmise par l'établissement et nommés comme suit par l'étudiant : **Ecole\_TMSSA\_annee\_Nom\_Prenom\_f.pdf ou docx** et.

Exemples (dépôt en 2020) : CSUD\_TMSSA\_2020\_Curie\_Marie\_f.pdf  
ECGF\_TMSSA\_2020\_Curie\_Marie\_f.docx

L'exemplaire PDF sera conservé durant 10 ans.

- selon les consignes transmises par l'établissement un exemplaire imprimé sur papier relié par anneaux noirs destiné à la correction et à l'évaluation.



François Piccand  
Chef de service



# Annexe

---

## DECLARATION PERSONNELLE (TMSSA) – modèle pour information

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

1. Je certifie que le travail (titre)

---

---

---

a été réalisé par moi conformément aux Dispositions complémentaires et aux directives de la DFAC concernant la réalisation du Travail de maturité spécialisée dans le domaine respectif.

2. Je prends connaissance que mon travail sera soumis à une vérification de la mention correcte et complète de ses sources, au moyen d'un logiciel de détection de plagiat. Pour assurer ma protection, ce logiciel sera également utilisé pour comparer mon travail avec des travaux écrits remis ultérieurement, afin d'éviter des copies et de protéger mon droit d'auteur. En cas de soupçon d'atteintes à mon droit d'auteur, je donne mon accord à la direction de l'école pour l'utilisation de mon travail comme moyen de preuve.

3. Je m'engage à ne pas rendre public mon travail et à respecter la confidentialité et le secret de fonction concernant les éléments cités dans mon travail.

4. Je m'engage à respecter la procédure d'archivage des travaux de maturité spécialisée en vigueur dans mon école.

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_